

Mesures de guerre—Loi

finissait par se gêner. On a vu ce qui est arrivé il n'y a pas si longtemps à Montréal lorsqu'un incendie a mis hors d'usage pendant des jours le système informatisé de réservation d'Air Canada. Ajoutons à cela des incidents comme le déraillement d'un train à Mississauga, où on a dû évacuer des milliers de personnes à cause d'une fuite de chlore, et nous avons une idée de ce qui risque d'arriver ici presque chaque jour.

Nous avons la chance d'avoir au Canada un système de secours pratique et efficace. Par l'entremise des bureaux de Protection civile Canada, l'organisme chargé de coordonner la réaction fédérale aux situations d'urgence et de favoriser l'utilisation d'un système de secours uniforme dans tout le pays, des activités ont été entreprises de concert avec des hauts fonctionnaires provinciaux en vue d'évaluer les ressources disponibles, tant juridiques que matérielles, et les besoins réels, de définir et de coordonner les responsabilités respectives et de mettre au point des programmes de secours complets pour faire face aux urgences de tous genres et de toute envergure.

Le gouvernement fédéral a conclu des protocoles d'entente avec toutes les provinces et les territoires à l'exception de trois en vue de définir les responsabilités respectives en cas d'urgence. Il a établi de concert avec les provinces et les territoires un programme conjoint de préparation aux situations d'urgence pour aider notre pays à mieux faire face aux situations d'urgence et pour favoriser la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires.

En outre, il a signé des accords d'aide financière en cas de sinistre pour aider les provinces et les territoires à assumer les frais consécutifs à des sinistres qui constitueraient pour eux un fardeau financier excessif. Dans l'ensemble, les provinces et les territoires sont prêts à faire face aux situations d'urgence en temps de paix.

Pour remplacer la Loi sur les mesures de guerre, nous voulons une loi analogue à celle que possèdent depuis nombre d'années d'autres États démocratiques modernes.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Si je participe volontiers à ce débat, monsieur le Président, ce n'est certainement pas pour appuyer cette résolution. J'estime que, pour une démocratie qui a foi dans la suprématie du droit, ce serait le comble de la sottise, sinon de la folie, de se défaire de la seule méthode compatible avec la primauté du droit pour faire face à un état de crise.

Quand j'ai entendu les députés néo-démocrates énumérer les raisons pour lesquelles ils proposent d'abolir la loi et de la remplacer ultérieurement par une loi plus moderne et mieux adaptée, je me suis réjoui une fois de plus de ce que les Canadiens n'aient jamais accordé au Nouveau parti démocratique l'appui que celui-ci sollicitait de leur part au cours des campagnes électorales.

J'ai de nombreuses réserves à l'égard de la Loi sur les mesures de guerre. Si ceux qui ont élaboré cette loi en 1914 avaient été aussi éclairés que nous le sommes maintenant, peut-être auraient-ils rédigé une loi meilleure et plus modérée. J'aimerais bien qu'il soit possible d'élaborer une loi plus éclairée et davantage compatible avec les principes que nous estimons essentiels à toute société démocratique moderne. Cependant, je trouve que c'est manquer de sérieux que de proposer d'abolir

simplement la loi actuelle, sans rien proposer pour la remplacer. Dans une certaine mesure, c'est trahir notre démocratie. C'est une façon de nous créer d'énormes difficultés.

• (1720)

Permettez-moi de fournir un exemple ou deux des problèmes qui pourraient se poser si nous adoptions cette résolution néo-démocrate. Mon collègue, le député de Scarborough, a parlé du déraillement de Mississauga où un certain nombre de wagons-citernes remplis de chlore avaient quitté les rails et auraient pu causer la mort d'un quart de million ou plus de Torontois, dans la région de Mississauga. L'équipe d'urgence dont a parlé le député, qui existe déjà et qui collabore utilement avec les volontaires fédéraux, provinciaux et municipaux et autres, serait arrivée sur les lieux. Il lui aurait fallu réquisitionner quelques immeubles de la région pour servir d'hôpitaux. Il lui aurait fallu invoquer la Loi sur les expropriations que le gouvernement fédéral a présentée très fièrement il y a quelques années et qui donne un préavis de 60 jours aux propriétaires des immeubles, et si ces derniers n'avaient pas voulu lui en autoriser l'accès, elle n'aurait absolument pas eu le pouvoir d'y pénétrer pour y installer des services hospitaliers.

Ni la loi canadienne, ni le principe de nécessité ni les prérogatives de l'État ne permettent au gouvernement d'enlever un grand immeuble à ses propriétaires, même si des centaines de milliers de Canadiens sont mourants à l'extérieur et doivent y être transportés et mis à l'abri. Peut-être le propriétaire accepterait-il de coopérer. Peut-être pourrait-on lui parler et même exercer des pressions sur lui, mais ce n'est pas à mon avis la façon de diriger un pays, même en temps de guerre.

Je crois que le pays doit être régi en vertu de la loi et que la Loi sur les mesures de guerre est compatible avec ce principe. La Loi elle-même, aussi primitive soit-elle, exige que le Parlement soit saisi de la question. Il faut qu'intervienne le processus législatif. Il faut prévoir des procédures dans les règlements. Il faut que les règlements soient rendus publics pour que les gens en prennent connaissance. C'est sûrement là une meilleure façon de faire face à la crise qui aurait pu surgir et qui peut surgir à n'importe quel moment dans notre vaste pays. Il est irresponsable de laisser entendre que nous ne devrions disposer d'aucun instrument comme la Loi sur les mesures de guerre, qui peut sauver des centaines de milliers de Canadiens en situation de crise.

Voyons ce qui en est de la possibilité d'invasion. Il se peut que nous ne soyons jamais envahis. J'espère que nous ne le serons jamais. Mais si nous le sommes, comment réagirons-nous? J'ai déjà occupé le poste de solliciteur général. Supposons que nous soyons envahis et qu'il faille décider quoi faire de nos prisons. Supposons que nous vivions la tragédie qu'a connue l'Europe. Est-ce que les gardiens de prison devraient rester à leur poste? Faudrait-il continuer de donner leurs trois repas par jour aux détenus si le reste de la population crève de faim? Ces détenus devraient-ils être transférés ailleurs? Les prisons devraient-elles servir à garder les prisonniers de guerre si nous réussissons à capturer nos envahisseurs? Est-ce que le directeur devrait être en mesure de mettre ses gardiens à la disposition des autorités civiles ou militaires qui désirent utiliser les établissements carcéraux? Tout cela est ridicule. Comment pourrions-nous faire face à une invasion sans avoir la